

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 8 juillet 2024, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M<sup>me</sup> Emilie Dionne  
M. Mario Guignard  
M. Simon Fissette  
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M. Bastien Gaudet, greffier.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Motion de remerciements à l'intention des membres du personnel qui ont participé au projet de rénovation de l'hôtel de ville**

**176-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADRESSER les remerciements sincères du conseil municipal aux membres du personnel de la Ville qui ont participé de près ou de loin à la réalisation du projet de rénovation de la salle du conseil et de certains bureaux de l'hôtel de ville, pour le temps et l'énergie que ceux-ci y ont investis, et sans que le projet n'aurait pu voir le jour.

**Adoption de l'ordre du jour**

**177-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

**Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire du 3 juin 2024 et séance extraordinaire du 11 juin 2024**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 72 heures avant la présente séance, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

**178-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 11 juin 2024.

## **Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**179-2024**     **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 5 juin 2024 au 4 juillet 2024, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 4 juillet 2024 ainsi qu'au journal des salaires de juin 2024, le tout totalisant une somme de 1 500 705,22 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 7 410 797,98 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Adoption - Règlement numéro 5-2024 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rd7 l'usage 6541 – Garderie pour enfants publique ou privée et prématernelle**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 14 mai 2024 et que le premier projet de règlement numéro 5-2024 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 5-2024 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 5-2024 le greffier a fait mention de l'objet de celui-ci;

**180-2024**     **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le règlement numéro 5-2024, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rd7 l'usage 6541 – Garderie pour enfants publique ou privée et prématernelle, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

## **Adoption - Règlement numéro 6-2024 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement**

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 3 juin 2024 et que le projet de règlement numéro 6-2024 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 6-2024 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 6-2024, le greffier a fait mention de l'objet de celui-ci;

**181-2024**     **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le règlement numéro 6-2024, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

### **Implantation d'un réseau de vélopartage à La Pocatière**

ATTENDU que le conseil municipal a le projet d'implanter un réseau de vélopartage sur le territoire de la Ville, comprenant 16 vélos à assistance électrique et 24 points d'ancrage, dont 3 qui doivent servir de points de recharge (le Projet);

ATTENDU QUE pour financer le Projet, la Ville bénéficie d'une aide financière d'une valeur maximale de 56 000 \$ accordée dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que d'une aide financière d'une valeur de 35 000 \$ accordée dans le cadre du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Cédric Gagnon, le 18 juin 2024;

**182-2024**      **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition de Industries RAD inc. contenue dans un courriel daté du 5 juillet 2024 afin de modifier la proposition SO0068280, pour l'acquisition de 16 vélos à assistance électrique, 24 points d'ancrage et divers équipements et accessoires, et de décréter à cette fin une dépense de 93 786,78 \$ ainsi qu'une dépense pour les frais de transport, toutes taxes en sus;

D'ACCEPTER la proposition de Wegoshare, société portugaise, pour l'implantation d'un système de gestion informatique et l'acquisition des licences afférentes pour la première année de service, et de décréter à cette fin une dépense de 22 858 \$, toutes taxes en sus;

QUE les dépenses décrétées dans le cadre de ces deux propositions soient payées, à hauteur de 56 000 \$, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, à hauteur de 35 000 \$, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Kamouraska, et pour le solde, à même le surplus libre de la Ville;

QUE lesdites propositions soient acceptées conditionnellement à ce que la somme des dépenses ainsi décrétées et du coût relatif au transport, qui est encore indéterminé, soit inférieure au seuil d'appel d'offres public;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, l'accord de licence à intervenir avec Wegoshare, ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour les dépenses ci-haut décrétées, à hauteur de 56 000 \$, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, à hauteur de 35 000 \$, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Kamouraska, et pour le solde, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Contrat relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles – Avis de non-renouvellement**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 298-2020, la Ville de La Pocatière a attribué à Services sanitaires A Deschênes inc. le contrat relatif à la fourniture des services de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec options pour deux années additionnelles (2024 et 2025);

CONSIDÉRANT que le contrat s'est renouvelé automatiquement le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période d'un an, conformément aux dispositions de l'article 3.1 du devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce même article, la ville peut choisir de ne pas se prévaloir de son droit de lever l'option en signifiant cette intention à l'adjudicataire par un avis écrit à l'intérieur du délai de cent quatre-vingts (180) jours qui précède le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**183-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière signifie à Services sanitaires A Deschênes inc. son intention de ne pas se prévaloir de son droit de renouveler le contrat relatif à la fourniture des services de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire de la Ville pour la dernière année d'option du contrat, soit pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025;

QUE la présente résolution fasse foi d'avis écrit au sens de l'article 3.1 du devis de l'appel d'offres;

QUE M. Cédric Gagnon, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

## **Union des municipalités du Québec – Appel d'offres – CHI - 20252027 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux – PASS 10**

ATTENDU que la Ville de La Pocatière (la Ville) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du PASS 10 dont les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document d'appel d'offres;

**184-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE la Ville de La Pocatière (la Ville) confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de PASS 10 pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2027;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2027;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement à la date fixée en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur portail de l'UMQ;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

#### **Installation de systèmes de protection cathodique par courant imposé sur la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud**

CONSIDÉRANT la recommandation émise par M. Stéphane Roy le 18 juin 2024;

**185-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition numéro 925-003-2024 de Techno Protection Québec inc. relative à l'installation de systèmes de protection cathodique à courant imposé sur la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud, entre la 13<sup>e</sup> rue Grondin et la 14<sup>e</sup> rue Bérubé, afin de prolonger la durée de vie des aqueducs situés entre ces deux rues;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 39 122 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ);

D'AUTORISER M. Stéphane Roy à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2028 (TECQ).

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Mise sur pied d'un programme de conformité à l'égard de la protection des renseignements personnels – Services professionnels**

CONSIDÉRANT la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels adoptée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ladite loi sont entrées ou entreront en vigueur entre 2022 et 2024, que celles-ci entraînent de nombreuses obligations pour les organisations quant à la collecte, à l'utilisation, à la communication, à la conservation et à la destruction des renseignements personnels détenus par elles, et que d'importantes sanctions sont prévues en cas du non-respect de ces dispositions;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière ne dispose pas des outils ni des ressources pour se conformer aux exigences de la Loi 25;

CONSIDÉRANT l'offre de service développée par Raymond Chabot Grant Thornton par le biais de sa division VARS auprès des municipalités de moins de 100 employés pour la mise en place d'un programme de conformité à l'égard de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Bastien Gaudet, greffier, émise en date du 28 juin 2024;

**186-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition datée du 17 juin 2024 de la société Raymond Chabot Grant Thornton & Cie s.e.n.c.r.l, relative à la prestation de services professionnels pour la mise en place d'un programme de conformité à l'égard de la protection des renseignements personnels (services Metatracer et programme de gouvernance Loi 25);

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 25 975 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, la proposition de services à intervenir avec Raymond Chabot Grant Thornton, la convention-cadre de services à intervenir avec 9366-6501 Québec inc. (VARS), ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

## **Projet de réaménagement de la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud - Services professionnels en ingénierie - Travaux additionnels**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 81-2022, la Ville de La Pocatière a accepté l'offre de services professionnels en ingénierie de Tetra Tech QI inc. pour la conception de plans et devis et pour la préparation d'un appel d'offres pour une étude géotechnique par un laboratoire dans le cadre du projet de réaménagement de la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud;

CONSIDÉRANT que la portée et la valeur du contrat attribué à cette firme ont été bonifiées aux termes de la résolution numéro 194-2022 pour ajouter un projet d'exutoire pluvial à la partie du mandat concernant la préparation de l'appel d'offres pour une étude géotechnique, et aux termes de la résolution numéro 313-2023 pour obtenir la conception de plans et devis additionnels en raison d'une augmentation de la superficie visée par les travaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de produire des plans et devis additionnels relatifs à l'ajout de diverses composantes électriques;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, dans émise le 27 juin 2024;

**187-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech QI inc., datée du 10 juin 2024, pour la conception de plans et devis additionnels relatifs à l'ajout de diverses composantes électriques;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 12 725 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans la cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ).

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2028 (TECQ).

Isabelle Lemieux, trésorière

**Développement résidentiel du secteur de la rue du Verger – Travaux d'arpentage pour la localisation des conduites d'aqueduc et d'égouts et établissement de servitudes d'utilité publique en faveur de la Ville**

**188-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière octroie à Arpentage Côte-du-Sud inc. le contrat relatif aux travaux d'arpentage nécessaires pour la localisation des conduites d'aqueduc et d'égout situées sous ou à proximité de la rue de Coutances et du prolongement de l'avenue du Vallon, en vue de l'établissement des servitudes d'utilité publique requises, et décrète à cette fin une dépense approximative de 3 000 \$, toutes taxes en sus, payable même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023 ;

QUE la Ville de La Pocatière décrète une dépense approximative de 3 000 \$, toutes taxes en sus, payable même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023 pour la préparation des actes de servitude d'utilité publique requis en lien avec ces conduites d'aqueduc et d'égout, et que le contrat soit octroyé à une firme notariale choisie par M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, conformément au règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

QUE M. Stéphane Roy soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Achat et installation de robinetteries de douche pour le Centre Bombardier**

CONSIDÉRANT la présence d'un problème récurrent en lien avec des variations de température dans les douches de trois des quatre vestiaires du Centre Bombardier;

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de trois entreprises spécialisées en plomberie;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, émise en date du 26 juin 2024;

**189-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de Plomberie RB et fils inc., datée du 26 juin 2024, en lien avec l'achat et l'installation de robinetteries de douche et la réalisation de travaux de plomberie dans les vestiaires du Centre Bombardier, et de décréter à cette fin une dépense maximale de 19 602 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Stéphane Roy à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Acquisition et installation d'une clôture pour le parc canin – Modification de la résolution numéro 152-2024**

**190-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 152-2024, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, en remplaçant le 1<sup>er</sup> paragraphe de la résolution par le suivant :

« D'ACCEPTER, l'offre de service de Clôtures André Harton, datée du 14 mai 2024 et modifiée le 19 juin 2024, relative à l'acquisition et à l'installation d'une clôture pour le parc canin de la Ville de La Pocatière, et de décréter à cette fin une dépense de 26 950 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville; »

### **Club Gymnastique Gymagine inc. – Soutien financier de la Ville - Protocole d'entente**

CONSIDÉRANT la nécessité de consolider et d'assurer la vitalité de la gymnastique sportive et artistique dans le milieu pocatois;

CONSIDÉRANT l'expertise et les ressources spécialisées du club Gymnastique Gymagine inc.;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'encourager la pratique d'activités physiques comme saine habitude de vie;

**191-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente qui précise les engagements et responsabilités de la Ville de La Pocatière et du club Gymnastique Gymagine inc., à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> août 2023 et ce jusqu'au 31 juillet 2026;

DE DÉCRÉTER une dépense de 2 650 \$ par année, à titre de soutien financier aux activités du club, en partie pour le loyer et en partie pour le coût de logistique pour un événement spécial, soit le spectacle annuel, ainsi qu'une dépense additionnelle de 550 \$ par événement spécial approuvé par les Services récréatifs, culturels et communautaires conformément à la clause 2 du protocole;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.



Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2024, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Entente de développement culturel - Volet loisir culturel municipal - Demande de contribution financière à la MRC de Kamouraska**

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska (la MRC) a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT que le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

**192-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière (la Ville) demande à la MRC un montant de 1 500 \$, dont une somme de 500 \$ qui provient du budget de 2023 et une somme de 1 000 \$ qui provient du budget de 2024;

QUE la Ville s'engage à affecter ce montant au paiement des dépenses engendrées par l'activité de Vjing dans le cadre de l'événement Skatepark complètement DéJanté, lequel événement sera tenu le 16 août 2024, au skatepark de La Pocatière;

QUE la Ville s'engage à défrayer au moins 20 % du montant demandé pour cette activité, soit 1 812 \$ dollars;

QUE la Ville s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska, ou d'en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la Ville s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Démission de M<sup>me</sup> Pascale Pelletier Ouellet**

**193-2024** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M<sup>me</sup> Pascale Pelletier Ouellet, adjointe administrative, avec effet à compter du 12 juillet 2024, tel que mentionné dans sa lettre datée du 28 juin 2024;

D'ADRESSER à M<sup>me</sup> Pelletier Ouellet les remerciements du conseil municipal pour son engagement au service de la Ville depuis les dix derniers mois.

## **Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes**

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions**

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Rénovation du permis de commerce itinérant de M<sup>me</sup> Denise Fradette. Excuses de la principale concernée et demande de réémission du permis.
- Arrangements floraux. Remerciements.
- Quartier du Havre. Avancement des travaux. En attente d'une approbation du ministère de l'Environnement. Raison d'être des travaux sur la crête. Il s'agit de travaux d'aplanissement uniquement. Présence de résidus de construction sur le site. Ceux-ci doivent être disposés conformément à la loi.
- Quartier du Havre. Un citoyen émet des réserves sur la qualité de l'aménagement projeté.
- Piscine du Cégep de La Pocatière. En cas du rejet de la demande de subvention, y-a-t-il un plan B? Pas encore, mais l'objectif est d'identifier une alternative rapidement.
- Regroupement municipal. Explication du désistement de trois municipalités.
- Raison d'être de la limitation à trois questions par citoyen dans le cadre des séances du conseil. Pour éviter certains abus.
- Entretien des terrains. Tonte négligée près de la Côte du Collège. Des vérifications seront effectuées auprès de M. Stéphane Roy.
- Lot 4 093 960. Pénalité pour non-construction. À compter de quand court cette pénalité? Cette information doit être vérifiée.

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**194-2024**     **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 21h06.